



Intégration

des enfants à besoins particuliers

Garderie le Centre la Bonté
2024

Table des matières

<i>But de la politique</i>	3
<i>Objectifs de la politique</i>	4
Objectif général	4
Objectifs spécifiques	4
<i>Étapes d'intégrations</i>	6
<i>Rôles et responsabilités</i>	7
Membres de la Direction	7
Responsabilités des parents	7
Responsabilités de l'équipe de travail	8
Responsabilités de l'éducatrice	8
Responsabilités de Chantal (éducatrice responsable des enfants à besoins particuliers)	9
<i>Règlements internes</i>	10

But de la politique

La présente politique vise à établir un cadre inclusif au sein de notre garderie, garantissant l'accueil, la compréhension et le soutien adapté aux enfants ayant des besoins particuliers.

Notre engagement repose sur la conviction que chaque enfant, quelle que soit sa diversité, a le droit de recevoir une éducation de qualité dans un environnement bienveillant.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de tous les enfants au sein de notre programme éducatif, en reconnaissant et en répondant de manière proactive aux besoins individuels, tout en encourageant le respect mutuel et la collaboration entre les parents, le personnel éducateur, les professionnels de la santé et la Direction.

Nous aspirons à créer un lieu d'apprentissage où chaque enfant se sente valorisé, soutenu et encouragé à développer son potentiel unique, favorisant ainsi une communauté éducative inclusive et équitable.

Objectifs de la politique

Objectif général

L'objectif de cette politique est d'inclure l'enfant ayant des besoins particuliers dans son groupe d'âge afin qu'il puisse cheminer selon ses capacités. Elle définit les modalités d'inclusion, les responsabilités de chacun et la collaboration avec les partenaires impliqués dans la mise en place du plan d'intégration, dans le souci d'offrir un environnement de qualité.

Définition d'un enfant ayant des besoins particuliers

Selon les lignes directrices du ministère de la Famille du Québec, un enfant ayant des besoins particuliers en service de garde éducatif à l'enfance est généralement défini comme un enfant nécessitant des adaptations ou des soutiens spécifiques pour participer pleinement et de manière équitable aux activités du service de garde. Ces besoins particuliers peuvent être d'ordre physique, intellectuel, social ou émotionnel. Ils peuvent résulter d'un handicap, d'un trouble du développement ou de tout autre facteur qui nécessite une attention et un accompagnement spécifiques de la part des éducateurs et des professionnels de la petite enfance.

Objectifs spécifiques

- Favoriser la collaboration et l'échange avec les parents sur le vécu de leur enfant en partageant les réussites et les difficultés tout au long de son évolution, tout en priorisant la compréhension des comportements et la recherche de solutions ;
- Collaborer de façon continue avec les différents intervenants et professionnels impliqués auprès de l'enfant ;
- Faire connaître les rôles et les responsabilités des différents intervenants impliqués dans l'inclusion ;
- Impliquer l'ensemble de l'équipe au processus d'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers ;

- Informer l'ensemble des parents utilisateurs de la volonté du service de garde d'inclure et de maintenir des enfants vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers dans le quotidien de la garderie ;
- Favoriser une réflexion sur la capacité d'accueil du service de garde et déterminer, pour chaque enfant ayant des besoins particuliers, les conditions nécessaires à son inclusion ou à son maintien dans le milieu ;
- Identifier clairement les étapes à suivre lors de la demande pour l'inclusion d'un enfant ayant des besoins particuliers afin de permettre l'élaboration du plan d'intervention.

Étapes d'intégrations

	Étape	Description	Personne-ressource
1	Dépistage par l'éducatrice	L'éducatrice observe l'enfant et formule une inquiétude à la Direction et aux parents.	Éducatrice
2	Rencontre initiale avec les parents	Rencontre initiale avec les parents pour obtenir le consentement parental pour procéder à l'évaluation par un professionnel. Recueil de toutes informations pertinentes sur l'enfant : grossesse, antécédents familiaux et autres.	Éducatrice Parents Kelly Fatima
3	Évaluation par un professionnel	Évaluation de l'enfant par un professionnel de la santé. Rédaction du rapport du professionnel prescrit par le Ministère.	Professionnel Fatima (horaire)
4	Rédaction du plan d'intégration	À l'aide du rapport du professionnel et des échanges avec le parent, l'éducatrice remplit le formulaire du plan d'intégration prescrit par le Ministère.	Éducatrice (rédaction) Kelly (révision et signature)
5	Intégration de l'enfant	Intégration de l'enfant dans son groupe et mise en place des ressources incluses dans le plan d'intégration	Éducatrice Parents (collaboration)
6	Suivi et réévaluation des objectifs	Rédaction du bilan annuel par l'éducatrice Réévaluation des objectifs par un professionnel	Éducatrice (rédaction) Professionnel (évaluation)
7	Évaluation finale pour la transition vers l'école	Avec l'autorisation parentale, le service de garde prépare une copie du dossier de l'enfant à remettre à l'école L'éducatrice rédige un dernier portrait éducatif que les parents pourront remettre à l'école.	Éducatrice (rédaction) Parents (lien avec l'école)

Rôles et responsabilités

Membres de la Direction

- Reconnaître les besoins spécifiques d'un enfant.
- Déterminer avec l'éducatrice responsable de l'enfant quelles seront les mesures particulières à mettre en place pour l'intégration.
- Participer aux rencontres reliées à l'intégration de l'enfant ayant des besoins particuliers (rencontre avec les parents, avec les professionnels et avec les partenaires du réseau de la santé).
- Informer les parents de l'évolution du PI.
- S'assurer d'une bonne communication entre les différents acteurs œuvrant autour de l'enfant. Transmettre l'information pertinente aux personnes concernées.

Kelly	Fatima
<ul style="list-style-type: none">- Faire l'achat du matériel et toutes autres ressources nécessaires au soutien de l'enfant, et ce, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PI.- Faire la demande d'aide financière auprès du ministère au besoin.	<ul style="list-style-type: none">- Coordonner l'offre de services offerts à l'enfant (CLSC, professionnels, etc.)

Responsabilités des parents

- Établir et maintenir une relation de qualité avec l'éducatrice responsable de l'enfant et lui transmettre toutes les informations pertinentes.
- Collaborer avec l'équipe de la garderie en fournissant l'information nécessaire pour faciliter l'intégration de l'enfant.

- Favoriser la communication avec l'équipe de soutien (éducatrice, membres de la Direction) par des échanges fréquents sur le vécu de l'enfant.
- Être présent et s'impliquer dans l'élaboration du plan d'intégration.
- Respecter les limites du milieu en matière d'intégration tel que spécifié dans le processus d'intégration de la présente politique.

Responsabilités de l'équipe de travail

- S'informer et démontrer une ouverture, à être proactive, à aider et collaborer à l'intégration de l'enfant ayant des besoins particuliers.
- Soutenir ses collègues, par exemple, en surveillant le groupe de l'enfant concerné pour une courte période, partager des problématiques ou rechercher des solutions.
- Intervenir auprès de l'enfant si nécessaire, directement ou indirectement

Responsabilités de l'éducatrice

- Entretenir des liens privilégiés avec l'enfant, les parents et devenir ainsi l'agent principal de l'intégration.
- Établir et maintenir une relation de confiance avec les parents.
- Démontrer une ouverture et une souplesse dans l'aménagement de la routine quotidienne.
- Faire et recueillir les observations pertinentes pour effectuer l'intégration.
- Participer à la mise en place du plan d'intégration (PI).
- Planifier et animer des activités favorisant l'atteinte des objectifs du PI de l'enfant.
- Observer, noter les changements, et faire les suivis nécessaires auprès des spécialistes (orthophonistes, CIUSSSS, CRDI, CLSC).
- Informer ses collègues et demander de l'aide au besoin.
- En début d'année, informer les parents du groupe de l'intégration d'un enfant ayant des besoins particuliers.

- S'assurer d'un soutien à l'enfant dans ses interactions avec le groupe, adapter ses activités, le matériel et l'environnement afin de favoriser son intégration.
- Informer l'éducatrice de rotation des objectifs du PI ou de toute autre information pertinente.
- Informer et soutenir les enfants du groupe afin de faciliter l'intégration de l'enfant ayant des besoins particuliers.
- En fin d'année, planifier une rencontre avec la future éducatrice de l'enfant afin de transférer toutes les informations importantes concernant l'enfant.

Responsabilités de Chantal (éducatrice responsable des enfants à besoins particuliers)

- Observer plus spécifiquement l'enfant au niveau de ses besoins particuliers et identifier les besoins de l'enfant pour l'intégration.
- Être la personne-ressource qui assure une assistance aux enfants vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers ainsi qu'aux éducatrices tout au long de la démarche d'intégration.
- Entretenir une bonne relation avec l'éducatrice avec qui elle travaille en collaboration.
- Diriger les activités spécifiques en petit groupe ou individuellement.
- Participer aux rencontres reliées à l'intégration de l'enfant ayant des besoins particuliers.
- Observer les progrès et tout changement et faire les suivis avec les spécialistes.
- Informer ses collègues des objectifs des PI afin d'atteindre une cohérence dans les interventions.

Règlements internes

- Toute l'information concernant les observations de l'enfant et ses comportements au service de garde doit être communiquée par l'éducatrice. Les membres de la Direction ne sont pas outillés pour se prononcer sur les comportements spécifiques de l'enfant au service de garde ; ils ont seulement un regard général sur la situation.
- Les plans d'intégrations doivent être remplis par l'éducatrice puis révisés et signés par Kelly
- Lorsque les professionnels et les partenaires appellent au service de garde pour prendre un rendez-vous avec l'éducatrice, laisser les coordonnées (courriel) de l'éducatrice pour que celle-ci planifie le rendez-vous elle-même.
- Un membre de la Direction doit être présent lors des rencontres concernant le plan d'intégration avec les partenaires.
- Même si l'enfant ne bénéficie pas de la subvention à son entrée, si l'enfant a un besoin particulier connu et communiqué par le parent, cette information doit être communiquée à l'éducatrice dès son arrivée à la garderie.
- Tous les membres de l'équipe de travail (éducatrice, Fatima et Kelly) sont responsables de garder le dossier de l'enfant à jour. Toute l'équipe doit tenir un registre des dates de renouvellement des PI et des bilans annuels.